

# Examen d'accès – Epreuves orales d'admission 2024

La Chambre Nationale des commissaires de justice a interrogé les examinateurs spécialisés des épreuves « **Grand oral** » et « **juridique** » pour avoir leur retour sur cette session 2024, dans un objectif d'amélioration. Nous vous partageons ci-dessous un extrait des commentaires recueillis.

## Qu'avez-vous pensé de la méthodologie de présentation des exposés des candidats ?

### GRAND ORAL

#### Les POINTS FORTS

*Un effort de présentation a été fait par les candidats. Ils se sont tous efforcés d'élaborer un plan pour répondre à la question posée. Ils ont essayé de définir la problématique du sujet et d'y répondre avec plus ou moins de succès.*

*Globalement bonne. Très uniformisé. Structurée.*

*Les candidats ont pour la plupart essayé d'élaborer un plan.*

*Un réel effort de présentation et de structuration des exposés a été ressenti cette année.*

*La présidente du jury avait demandé que les exposés soient structurés, qu'ils comportent un plan avec introduction, deux ou trois parties et une conclusion. Certains candidats ont respecté la consigne, d'autres ont tenté de la respecter, d'autres s'en sont affranchis. C'est un exercice à retravailler en amont*

#### Les POINTS A AMELIORER

*Manque de méthodologie sur les aspects suivants : définition du sujet, détermination d'une problématique, construction d'une réponse sur la base de la problématique, restitution du propos de manière organisée. Les exposés sont très spontanés, et ont tendance, par manque de méthode à se trouver hors sujet.*

*Le manque de culture générale empêchait d'adapter toute méthodologie, les raisonnements et idées étaient exprimés de manière confuse.*

*Parfois une mauvaise compréhension du sujet et donc un exposé hors sujet.*

*Plans trop scolaires, ne prennent pas le temps de construire un raisonnement.*

*Rudimentaire.*

*Certains plans n'ont pas été assez clairs ou assez suivis.*

### JURIDIQUE

#### Les POINTS FORTS

*La méthodologie était bien appliquée pour les sujets que les candidats maîtrisaient.*

*La plupart se sortent bien de l'exercice sans préparation. Le format est bien.*

#### Les POINTS A AMELIORER

*Si le sujet n'était pas maîtrisé par le candidat, la méthodologie n'était pas appliquée.*

*L'exercice est délicat en raison de l'improvisation induite par l'absence de préparation préalable du sujet. Bien souvent, les candidats peinent à cerner les développements attendus et à structurer leur présentation.*

*Ils ne maîtrisent souvent pas la technique de l'entonnoir (du général au particulier) et partent tout de suite sur la technique sans penser aux implications plus globales.*

*La plupart des candidats sont incapables de construire un plan ou de structurer les idées. Il y a pourtant des connaissances. Au début de l'exposé, tout est structuré, mais avec le stress ou le manque de connaissances, l'exposé part dans tous les sens.*

## Quelles ont été les erreurs que vous avez pu sanctionner ?

### GRAND ORAL

*Certains ont plaqué un plan type sur la question et donné des éléments de langage préparés sans forcément répondre à celle-ci. Un manque de réflexion et de recul a pu être constaté. Il y a eu quelques candidats hors sujet et certains ont fait preuve de méconnaissance totale des problèmes actuels de société.*

*Absence totale de plan, hors sujet et de l'absence totale d'analyse.*

*Erreurs grossières et parfois inacceptables de culture générale.*

*Raisonnement erroné.*

*Absence de connaissances et de raisonnement personnel.*

*Méconnaissance de culture, d'histoire ou d'actualité ayant attiré à l'environnement juridique et judiciaire (culture générale et profession de CDJ).*

*Graves lacunes en culture générale ; plan brouillon ; verbiage.*

*Manque de rigueur dans la présentation (exemple : annoncer un plan et ne pas s'y tenir) et les erreurs grossières relatives au(x) sujet(s) traité(s).*

*Le raisonnement souffre parfois d'imprécisions (manque de connaissances et/ou de culture juridique)*

*Attention au formatage de certaines réponses conseillées par les préparations aux examens qui peuvent nuire à l'impression générale ressentie.*

*Parfois contre sens, parfois incompréhension, parfois ignorance, souvent méconnaissance de la question.*

### JURIDIQUE

*Manque de connaissances juridiques, Développements désordonnés ou bâclés, Absence de connaissance des jurisprudences récentes les plus marquantes, hors sujet, tenue inadaptée.*

*Absence de réponse sur les questions subsidiaires.*

*Manque de connaissance sur la profession mais surtout sur le juridique.*

## Qu'avez-vous au contraire valorisé ?

### GRAND ORAL

*L'effort de réflexion, les connaissances objectives sur le sujet, une syntaxe, une élocution et un vocabulaire adaptés.*

*Le candidat qui s'approprie le sujet et qui prend position en faveur ou contre sa problématique pour donner du dynamisme à son propos. Evidemment la position du candidat par rapport au sujet n'est pas sujet à notation ; c'est la qualité de l'argumentaire qui est notée.*

*L'aisance, le travail et l'élocution.*

*Un raisonnement étayé et cohérent.*

*Les connaissances.*

*L'objectivité du candidat dans ses réponses.*

*Le parcours personnel et leurs connaissances sur leurs hobbies.*

*La capacité de raisonner, l'argumentation, la présentation structurée, la défense de leurs arguments, la capacité de ne pas se laisser déstabiliser.*

*L'habileté.*

*Un plan structuré, une expression orale claire.*

*La cohérence du raisonnement et la réflexion suivie (on ne peut pas maîtriser tous les sujets, mais on peut tenter de rattacher un sujet aux connaissances de base que l'on attend des candidats titulaires d'un M2 en droit).*

*La capacité à mobiliser les connaissances et à rebondir en cas de réponse erronée ou confuse.*

*La clarté d'un exposé construit, documenté et réfléchi.*

### JURIDIQUE

*Des connaissances solides même si le sujet principal n'avait pas été bien traité.*

*Les candidats qui avaient un exposé clair et construit ont également été valorisés.*

*La qualité des connaissances en droit – la capacité à démontrer en argumentant avec syllogisme – la résilience face à un sujet difficile – l'absence de suffisance face à un sujet facile.*

*Les connaissances.*

*L'assurance du candidat dans ses réponses justes.*

*Lorsque l'élève connaissait le sujet, et qu'il était capable d'en parler sereinement et d'échanger sur celui-ci.*

*La réflexion et la recherche d'idées.*

## Quels conseils donneriez-vous aux futurs candidats ?

« Il est nécessaire de définir le sujet, de présenter la problématique posée par celui-ci, d'établir un plan et de le suivre. Il est conseillé de se minuter et de préparer l'oral avec un tiers pour déterminer aussi son aisance ou non à parler, les tics de langage, les expressions à éviter. Par ailleurs, il est indispensable de se tenir au courant de l'actualité qui sert de fondement aux questions posées. Cela peut se faire par la lecture quotidienne des journaux ou de leurs matinales, l'écoute de podcasts et la lecture de livres ou documents divers. Il est bienvenu pour le candidat de réviser les grandes notions de culture générale et de réfléchir à ses centres d'intérêt. Le but de ce grand oral n'est pas nécessairement d'avoir des réponses exactes mais de juger le candidat sur sa capacité à réfléchir, à structurer sa pensée, à faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité intellectuelle ».

« La structure sécurise la qualité du propos - Travailler le fond ».

« Les connaissances juridiques ne suffisent pas pour représenter plus tard un futur officier ministériel ».

« Donner du relief à son exposé en se sentant concerné par le sujet ».

« De nombreux candidats étaient très stressés, ce qui les a empêchés de réfléchir et de parler. Je leur conseillerais de s'entraîner sur la gestion du stress ».

« Travailler leur droit et s'interroger plus souvent sur la raison d'être de la règle pour en comprendre la portée et montrer au jury une capacité d'analyse, « prendre le temps » de l'épreuve. Ne pas se précipiter afin de maintenir le jury dans l'attention des développements, et soigner autant que possible les présentations orales et vestimentaires car elles font naturellement partie du monde professionnel auquel les candidats aspirent à terme ».

« Se cultiver... lire des livres et non des informations trouvées sur internet, refaire de l'Histoire, revoir leur chronologie des événements tant politiques qu'historiques, travailler l'expression orale par des entraînements entre petits groupes d'élève, travailler le vocabulaire qui tient plus souvent de celui de la cour d'école que celui d'un grand oral (choix des mots) ».

« Approfondir sa culture personnelle au moyen de tous supports. Faire preuve d'assurance dans les réponses que l'on sait justes et à l'inverse avouer sa méconnaissance de certains points au lieu de formuler une réponse hasardeuse ».

« Travailler beaucoup plus la culture générale et la chronologie de l'histoire de France et s'informer de l'actualité ».

« Élargir leur connaissance en matière d'actualité et s'intéresser aux personnalités politiques ou publiques faisant notre monde ».

« Prendre plus de hauteur sur le sujet, et avoir un véritable esprit d'analyse sans « recracher » des connaissances, dont ils ne comprennent parfois pas le sens, ou l'utilité ».

« Être plus imaginaire et ouvert, avoir plus de connaissances historiques dans le domaine judiciaire, quelques notions sur la réforme fondatrice de la profession de CDJ et sur les ventes aux enchères (répartition volontaire/judiciaire) ».

« Raisonner »

« S'intéresser à l'actualité (pas seulement juridique) et commencer ce travail bien en amont des épreuves orales ».

« Passer plus de temps à développer sa curiosité et sa culture générale juridique par les lectures de revues juridiques et de magazines spécialisés (cinéma, littérature, art), les visites d'expositions. Être soit même et assumer/justifier ses forces et faiblesses (aucun d'entre nous ne peut exceller dans tous les domaines) ».